

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 19 juin 2010

Président : M. Pierre-André SPAHN
Secrétaire : Mme Françoise JORDAN
Scrutateurs : Mme Marcelle BRUECHER
M. Christian BECHERRAZ
Huissier : M. Jacques PITTET

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce samedi 19 juin 2010, en les Grésalleys-Dessus, à 9h00. L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2010.
2. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller, en remplacement de :
 - 2.1. M. Christian Mathez (plr), démissionnaire
3. Communications du Bureau, notamment sur la composition :
 - 3.1. de la commission chargée de l'examen de la pétition de M. Cédric Guichard & consorts en faveur de la préservation de Glion contre l'extension de l'école hôtelière GIHE.
 - 3.2. de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Jean-Marc Forclaz « Pour permettre la vente des terrains industriels de la Foge ».
4. Correspondance.
5. Communication de la Municipalité.
6. Motions, postulats et interpellations déposés.

7. Nominations :

- 7.1. pour "l'année politique" 2010 – 2011 de la présidente ou du président du Conseil communal ;
- 7.2. pour "l'année politique" 2010 – 2011 des première et seconde ou premier et second vice-présidents ;
- 7.3. pour "l'année politique" 2010 – 2011 de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs et de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants ;
- 7.4. pour "l'année politique" 2010 – 2011 d'un huissier du Conseil.

8. Rapports des commissions :

- 8.1. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Alexandre Staeger intitulée « Pour plus de transparence de la part de nos élus communaux, fixons des règles plus précises sur les déclarations des intérêts de ces derniers » (rapp. : M. Pierre Rochat) ;
- 8.2. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Olivier Mark intitulée « Pour rétablir la sécurité à Montreux » (rapp. : M. Denis Golaz) ;
- 8.3. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Salvatore Giannone demandant d'améliorer la visibilité et les endroits sensibles sur notre Commune (rapp. : M. Denis Golaz) ;
- 8.4. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Maximilien Graf demandant de sauver et dynamiser le marché de Montreux, institution plus que centenaire et par là même, favoriser les producteurs et artisans régionaux (rapp. : Mme Magdalena Müller) ;
- 8.5. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Jean-Pierre Buholzer « demandant d'étudier la possibilité de construire une patinoire sur le territoire de la Commune de Montreux » (M. Salvatore Giannone) ;
- 8.6. relatif aux comptes 2009 de la CIEHL (commission intercommunale de gestion de la CIEHL) (03/2010) (rapp. : M. Denis Golaz) ;
- 8.7. sur la gestion de la Municipalité pour 2009 (05/2010) (rapp. : M. Yanick Hess) ;
- 8.8. relatif aux comptes communaux 2009 (09/2010) (rapp. : M. Grégoire Furrer) ;
- 8.9. relatif aux comptes 2009 du Fonds culturel Riviera (10/2010) (rapp. : M. Yves Cornaro) ;
- 8.10. relatif au nombre de membres du Conseil communal d'une part, de la Municipalité d'autre part, pour la législature 2011 – 2016 (11/2010) (rapp. : M. Emmanuel Gétaz) ;

- 8.11. relatif au cautionnement d'un emprunt hypothécaire de Fr. 800'000.- au maximum, effectué auprès de la BCV au profit de la société Montreux Noël Sàrl, en vue de la construction d'une halle de stockage et d'entretien à Bex (parcelle No 6558) (12/2010) (rapp. : M. Jean-Bernard Kammer).
9. Préavis de la Municipalité :
 - 9.1. Préavis de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit de Fr. 450'000 pour l'étude d'un projet de quartier modèle sur le site des « Grands Prés » à Baugy (14/2010) ;
 - 9.2. Préavis de la Municipalité au Conseil communal relatif à l'achat à MM. Christian Constantin et Stefan Imboden, pour un montant de CHF 1'600'000.00 au maximum, de 47 places de parc en ouvrage, sises à l'avenue Belmont, sur le niveau supérieur de la parcelle No 374, actuellement louées par l'Hôpital Riviera (15/2010) ;
 - 9.3. Préavis de la Municipalité au Conseil communal sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 505'000.00 pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement des chemins et ruelles de Planchamp-Dessous, la mise en séparatif, le renouvellement de l'éclairage public et le réaménagement de la place de jeux pour enfants (16/2010).
10. Rapports de la Municipalité :
 - 10.1. en réponse au postulat de M. Pierre RoCHAT intitulé : « La problématique des ravins de Saumont » (17/2010)
11. Développement d'un projet de décision et des motions et postulats suivants :
 - 11.1. projet de décision de Mme Jocelyne Bouquet « Faire cesser tout amalgame entre l'information officielle du Conseil communal et Montreux Info-Ville » ;
 - 11.2. du postulat de M. Jean-Pierre Buholzer « Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques » ;
 - 11.3. motion de M. Christophe Privet « Pour une plus juste indemnisation du travail des membres du Conseil communal de Montreux » ;
 - 11.4. postulat de M. Patrick Aubort « Chailly : axe de transit ou village agréable à vivre » ;
 - 11.5. postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour augmenter le nombre d'appartements à loyer abordables, commençons par reconstruire "Les Iris" » ;
 - 11.6. postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour que nos géants culturels n'aient plus des pieds d'argile, renforçons leur fonds propres. »
12. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.
13. Autres objets s'il y a lieu.

Monsieur le Président, météo oblige, est installé au pupitre en bonnet et doudoune !

Il se permet, tout d'abord, de saluer la Municipalité, le secrétaire Municipal, notre secrétaire, les membres du bureau, le public et les représentants de la presse que je remercie de leur présence ainsi que de relater nos débats avec exactitude et intégrité.

Suite à un oubli de transmission il n'a pas excusé Mme Edith Willi lors de notre dernier conseil, il s'en excuse et la considère, bien sûr, comme excusée.

Il remercie également les cadres de notre administration qui nous font l'amitié de participer à nos débats et le service des parcs et jardin pour les décorations florales.

Il vous remercie également vous toutes et tous pour être montés dans nos alpages pour participer à ce conseil un peu particulier. Il s'excuse pour le confort qui n'est pas optimal et il se réjouit de passer un bon moment récréatif en notre compagnie à l'issue de nos débats.

Présence : 72 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum est atteint et l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence :

Mmes Monia Ferreira, Christel Stadelmann, MM. Patrick Aubort, Jean-Richard Bays, Thierry Cantarini, Julien Chevalley, Laurent Demartini, Mario Di Sessa, Antonio Di Tria, Jean-François Gailloud, Maximilien Graf, Patrick Grognoz, Alain Hiltmann, Alain Imhof, Yves Laurent Kundert, Jacques Lecoultre, Olivier Mark, Aurelio Mastropaolo, Charles Meichtry, Rasu Balarajan, Jean-Daniel Rochat, Pierre Rochat, Jean-Pierre Schmid, Domenico Silleri, Enzo Verme, Caleb Walther, Eric Walther.

N'ont pas fait excuser leur absence :

Personne.

L'assemblée a été valablement convoquée, conformément à l'article 64 du règlement de notre Conseil. L'ordre du jour respecte également le règlement.

Ce dernier est accepté tel que présenté.

M. le Président déclare la séance ouverte ! Il remercie de respecter les règles de la bien séance et du respect dans le cadre de nos débats et implore la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Conformément à l'article 39 de notre règlement, ce dernier ainsi que le budget 2009 sont à disposition.

Comme chacun l'aura constaté, le programme du jour est aussi copieux que le repas qui sera servi plus tard, dès lors M. le Président remercie d'être le plus concis possible dans les interventions et de les faire en une seule fois afin que chacun puisse s'exprimer s'il en a envie.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2010

La discussion est ouverte.

Les corrections suivantes sont demandées :

P. 18, § commençant par « Le groupe des Verts », il faut biffer « à un autre mode de facturation. » (M. Olivier Blanc)

P. 20, le billet d'humeur de M. Buholzer occupait une pleine page A4. Il a été caviardé à 11 lignes ici. Il s'étonne donc de ce mode de faire d'autant plus qu'il avait transmis son texte à Mme Burri.

P. 4, Mme Georgette Morisod avait fait excuser son absence. (Mme Irina Gote)

Au haut de la page 5, après l'intervention de M. Staeger, en lieu et place du paragraphe commençant par :

Les deux dernières interventions sous « divers »....

on devrait trouver le début de l'intervention de Mme Bouquet (qui figure sur la page 4 après *La discussion est ouverte*) et à ce paragraphe de 3 lignes, il faut ajouter après : *qui va de 1 à 5 et non de 2 à 6*, Mme Bouquet constate qu'à la page 39 sous point 13 *Autres objets*, les 2 dernières interventions n'ont pas du tout été reprises.

1. Son intervention concernant les questions posées à la Municipalité en séance du 11 novembre et dont elle attend toujours les réponses (voir document annexé).
2. L'intervention de M. Kammer qui lui réclamait une réponse à une interpellation faite 11 mois auparavant.

A la page 7, point 6, *Motions, postulats et interpellations déposés*

Après la 1^e phrase :

Un projet de décision du Conseil et 2 motions déposés par :

1. Mme Jocelyne Bouquet, projet de décision du Conseil selon l'art. 75 lettre c du règlement du Conseil communal « Faire cesser tout amalgame entre l'information officielle du Conseil communal et Montreux Info-Ville ».

Il manque en annexe au PV copie des 5 correspondances citées sous point 4 en page 7.

Mme Marie-Claire Fauconnier s'était également fait excuser par M. Olivier Mark.

M. Emmanuel Gétaz avait aussi transmis ses textes pour n'en retrouver que des résumés.

La parole n'est plus demandée.

Tel que modifié, ce procès verbal est accepté avec une abstention.

M. le Président remercie, tout particulièrement, Jacqueline Burri pour son travail et sa disponibilité.

Par erreur, les courriers et la pétition déposés lors de notre dernier conseil n'ont pas été mis en annexe du PV, M. le Président s'en excuse. Ils se trouveront en annexe du présent PV.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER, EN REMPLACEMENT DE :

2.1. M. Christian Mathez (plr), démissionnaire

Les membres du bureau ont tenu séance à 8h30 ce jour et ont proclamé élue conseillère communale Madame Sophie Debaillets (PLR) en remplacement de Monsieur Christian Mathez (PLR) démissionnaire. Cette élection complémentaire s'est déroulée conformément à l'article 67 de la LEDP avec le soutien d'au moins 6 signataires de la liste du parti d'origine.

Madame Sophie Debaillets (PLR) est élue devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Le Conseil prend acte de cette prestation de serment.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :

3.1. de la commission chargée de l'examen de la pétition de M. Cédric Guichard & consorts en faveur de la préservation de Glion contre l'extension de l'école hôtelière GIHE

La commission suivante examinera cette pétition :

Présidence socialiste : M. Christian Bécherraz

Membres : Mme Juliane Baumann, Claire-lise Gudet, MM. Yves Cornaro, Yanick Hess, Anthony Huys, Yves Laurent Kundert, Heinz Schoeneich et Gilbert Tille

Comme déjà précisé, le texte de la pétition n'a pas été mis en annexe du PV, les commissaires recevront ce texte avant de siéger.

3.2. de la commission chargée de l'examen de la pétition de M. Giovanni Forlano & consorts demandant la gratuité de l'abonnement général aux VMCV pour les citoyens ayant atteint ou dépassé l'âge de la retraite »

Aucune commission ne sera nommée aujourd'hui concernant cette pétition car elle rejoint exactement le postulat que M. Silleri a déposé auprès de notre conseil et dont

la commission va siéger, sauf erreur, le 23 août et qui traitera également cette pétition.

3.3. de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Jean-Marc Forclaz « Pour permettre la vente des terrains industriels de la Foge »

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de cette motion :

Présidence Socialiste : M. Jean-Bernard Kammer

Membres : MM. Olivier Blanc, Edmond Chevalley, Jean-Marc Forclaz, André Groux, Franco Meichtry, Christophe Privet, Marcel Riedo et Pierre Rochat

4. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu 3 correspondances, la 1^{ère} émane de M. Pierre Rochat nous annonçant sa démission de l'association sécurité Riviera.

Un nouveau conseiller intercommunal sera désigné lors de notre prochaine séance.

La 2^{ème} de notre syndic Pierre Salvi annonçant qu'il ne se représentera pas à la Municipalité lors des prochaines élections. (Annexe PV)

M. le Président adresse ces mots à M. le Syndic :

« Cher Pierre, après avoir usé tes pantalons sur les bancs de l'école pendant un certain nombre d'années, après avoir fait user les pantalons de tes élèves sur les mêmes bancs d'école, après les avoir usés sur les bancs du conseil communal, 4 ans à Roche puis 5 ans à Montreux, tu t'es décidé à les user sur le banc de la municipalité mais après 3 ans tu t'es dit qu'il serait bien de les user, pour changer, dans un fauteuil et non plus sur un banc, celui du syndic, fauteuil que tu as utilisé pendant 14 ans à ce jour.

Que dire de ta carrière, de ton engagement en faveur de notre commune et de sa population ??? Je crois que le plus sincère et de te dire juste MERCI !!! Merci Pierre pour tout ce que tu as fait, pour avoir toujours su garder la ligne de conduite que tu t'étais fixée, d'avoir mené à bien les projets qui te tenaient à cœur, d'avoir représenté notre commune au canton, à la confédération et lors de tant de rencontres qui ont parsemé ta route, mais, surtout, merci d'avoir su rester toi !

Tu as tant donné à ta commune et j'espère que les souvenirs que tu garderas de ton long passage seront remplis de satisfaction, de joie et, te connaissant, rempli de toute la richesse humaine que tu as dû retirer des innombrables rencontres que tu as eues.

Te voilà à l'aube de ta retraite politique et, comme tu l'as dit, de la réalisation d'un projet personnel qui te tient à cœur, alors je te souhaite au nom de nous tous, tant conseillères et conseillers communaux que tes collègues

municipaux un avenir rempli de succès, de bonheur et, surtout, une excellente santé mais, mon cher Pierre, il te reste une année de labeur et je suis sûr que tu continueras à travailler comme tu l'as fait jusqu'à aujourd'hui !!

Merci Pierre ! »

Applaudissements de l'assemblée

Le 3^{ème} courrier nous provient de Montreux – Libre. (Annexe PV)

Dernier courrier, celui de M. Jean-Pierre Buholzer, démissionnant de la commission de gestion.

Un nouveau membre à la commission de gestion sera nommé lors de notre prochaine séance.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ :

Nous avons reçu 2 communications, la 1^{ère} relative à l'intégration de l'Organisation régionale de protection civile Riviera dans l'Association de communes Sécurité Riviera et la 2^{ème} au sujet du préavis no 34/2009 sur l'octroi d'un crédit de Fr. 8'994'000.- pour l'étude et la construction de 2 terrains de football en gazon synthétique, de vestiaire et d'une buvette sur le site de la Tronchenaz à Villeneuve.

Les présidents des groupes ont également reçu une information concernant le préavis des comptes.

M. Pierre Salvi, Syndic, informe qu'une communication est à disposition de l'assemblée. Elle a pour but d'informer les membres du Conseil, qu'un vernissage des projets primés concernant les jardins de la Rouvenaz est prévu le 28 juin à 18h00 à l'Audiorama (Territet).

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Une motion, 3 postulats et deux questions écrites ont été déposées sur le bureau de M. le Président.

La motion, signée par M. Bernard Gret, s'intitule : « Election d'un sapin président. »

M. Christophe Privet a signé le postulat suivant : « Pour Montreux, réagir aujourd'hui, c'est penser à demain. »

Le premier postulat de M. Salvatore Giannone s'intitule : « Une réception à la place de l'Hôtel de Ville. »

Le second : « Demande à la Municipalité de renforcer la présence policière en ville par la création de huit nouveaux postes à Police Riviera dans un délai d'une année.

Les questions sont les suivantes :

- a) Question simple à la Municipalité posée par Mme Prisca Gaillet : « Dans le village de Glion, la majorité de ménages sont câblés et les habitants ont

une télévision de qualité, il reste cependant de nombreux ménages qui n'ont pas la chance de bénéficier de ce service. Je me permets donc de demander à la Municipalité d'intervenir auprès de Swisscom afin que ces derniers installent un réseau ADSL qui permettra aux ménages non câblés d'accéder à Internet et à un programme télévisé de qualité.

- b) Question de M. Bernard Gret à la Municipalité concernant la demande d'abattage d'un arbre dont il attend toujours réponse.

Ces questions seront transmises à la Municipalité qui y a apportera réponse lors de notre prochaine séance.

7. NOMINATIONS :

7.1 pour "l'année politique" 2010 – 2011 de la présidente ou du président du Conseil communal

L'article 14 stipule que le président et les vice-présidents sont nommés au scrutin individuel secret.

Au nom du groupe socialiste, Mme Irina Gote, propose la candidature de M. Guillaume Wicht, actuel premier vice-président du Conseil.

Vice-président depuis deux ans déjà, Guillaume a su prendre avec beaucoup de sérieux les fonctions que notre Conseil lui a attribuées tant au niveau des échéances du Bureau électoral lors des votations qu'au niveau des représentations qu'il assume régulièrement auprès de la population et durant lesquelles ses prises de paroles ont toujours été très appréciées par les Montreusiennes et les Montreusiens.

Comme vous le savez, l'année politique 2010 – 2011, dernière année de législature, sera intense et passionnante. Ainsi, le groupe socialiste est fier de pouvoir compter sur un jeune homme compétent, rigoureux et travailleur pour reprendre le flambeau.

La nouvelle génération est prête à assumer des tâches lourdes en responsabilités et nous pouvons tous nous en réjouir. Par ailleurs, Guillaume termine une maîtrise universitaire en management stratégique. Cette formation, longue et reconnue, lui promet un bel avenir professionnel.

Cette année, il a également enseigné l'option « économie et droit » à l'Ecole secondaire de Montreux – Est. Les liens de confiance et de respect mutuels qu'il a su créé avec sa classe, ont été une source d'enrichissement pour lui et pour ses élèves.

Il est également musicien dans un groupe de rock Montreusien, groupe qui se produira dans un mois sur la scène off du Montreux Jazz Festival.

Vous l'aurez tous compris, Guillaume est quelqu'un de dynamique et d'endurant. Sa détermination et son aisance à mener beaucoup de projets de front ne sont plus à démontrer.

Le groupe socialiste se réjouit de le voir mener nos débats dès la rentrée de septembre et il souhaite en finalité que son engagement suscite davantage de

vocations parmi les jeunes de notre Commune, afin que leurs besoins et leurs préoccupations puissent être mieux entendues et soutenues par notre Conseil.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Résultat du vote au scrutin secret

Bulletins délivrés : 72
Bulletins rentrés : 72
Bulletins nuls : 03
Bulletins valables : 69
Majorité absolue : 35
Bulletins blancs : 04

M. Guillaume Wicht (soc) est élu Président du Conseil communal pour l'année politique 2010 – 2011 par 61 voix.

M. Guillaume Wicht remercie l'assemblée pour la confiance témoignée par ce vote. Il saura être digne de ce grand honneur et peut assurer qu'il remplira cette noble fonction avec toute la rigueur et l'intégrité qu'elle mérite.

L'année politique qui s'annonce sera une année intense mais oh combien passionnante. Il se réjouit de pouvoir mener les futurs débats depuis le perchoir.

Applaudissements de l'assemblée et félicitations de M. le Président Spahn.

7.2 pour "l'année politique" 2010 – 2011 des première et seconde ou premier et second vice-présidents

Au nom du groupe PLR, M. Yanick Hess propose la candidature de M. Grégoire Furrer. Agé de 42 ans, marié et père de deux enfants, il est candidat à la vice-présidence de notre Conseil. Enfant de Chailly, scolarisé à Montreux puis au gymnase où il jouait au football avec M. Hess, il n'a pas moins fini à l'Université de Lausanne en HEC.

M. Hess nous rappelle l'Association de la Mâchoire d'Or d'où naquit le Festival du Rire. Depuis plus de vingt ans, Grégoire s'emploie à faire travailler nos zygomatiques. Directeur général, président, manager, producteur, n'en jetez plus ! Toutes ces fonctions lui ont valu de côtoyer le gratin humoristique planétaire.

Prêt à relever tous les défis, sa carrière footballistique l'a amené à côtoyer les grands stades que sont Tolochenaz, la Veyre et Chailly.

Sur la scène politique, le transfert du monde du spectacle à celui de la grande scène qui fait bondir n'importe quoi a lieu, droit à l'agent de joueur Christian Neukomm. Titularisé d'entrée, M. Furrer a assumé différentes tâches : président du feu groupe radical, il a présidé la commission de la législature soit celle du fameux PGA. Histoire de ne pas s'embourber, président de la commission des finances, il ne ménage pas ses affaires dans ce poste typiquement radical.

Ses convictions en font un homme très engagé. Ne déclarait-il pas il y a quelques années à la presse : « Je crois aux valeurs radicales, celles du consensus, de la

liberté individuelle, de l'absence de culte du chef. Il croit surtout en la nécessité vitale pour le PRD de rester fidèle à ses valeurs quitte à perdre des voix durant une période, cela vaut mieux que des alliances équivoques à court terme et qui décrédibilisent à la longue.

Allez l'artiste : Balle au centre comme tes convictions et que le spectacle commence !

Second vice – président :

Au nom du groupe des Verts, M. Stéphane Barbey propose la candidature de M. Olivier Blanc au poste de second vice – président.

Il sera très bref vu la longue carrière politique de M. Olivier Blanc au sein de ce Conseil. Il est licencié en sciences politiques et actuellement M. Blanc travaille comme traducteur indépendant. M. Blanc est âgé de 48 ans et M. Barbey invite l'assemblée à lui accorder ses suffrages.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Résultat du vote au scrutin secret (Premier vice – président)

Bulletins délivrés : 72
Bulletins rentrés : 72
Bulletins nuls : 0
Bulletins valables : 72
Majorité absolue : 37
Bulletins blancs : 02

M. Grégoire Furrer (PLR) est élu premier vice-président du Conseil communal pour l'année politique 2010 – 2011 par 70 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Grégoire Furrer remercie le Conseil pour cette élection. Il essaiera d'en être digne et se réjouit de collaborer avec notre jeune Président.

Résultat du vote au scrutin secret (Second vice – président)

Bulletins délivrés : 72
Bulletins rentrés : 72
Bulletin nul : 01
Bulletins valables : 71
Majorité absolue : 36
Bulletins blancs : 03

M. Olivier Blanc (Verts) est élu second vice-Président du Conseil communal pour l'année politique 2010 – 2011 par 68 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Olivier Blanc remercie le Conseil pour cette confiance. Il se réjouit de collaborer avec le Bureau pour commencer.

7.3 pour "l'année politique" 2010 – 2011 de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs et de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants

Au nom du groupe UDC, M. Salvatore Giannone propose la candidature de M. Marcello Pierre Maillard en tant que scrutateur.

Au nom du groupe socialiste, Mme Irina Gote, propose la candidature de M. Felice Calvo en tant que scrutateur.

Il n'y a pas d'autres propositions.

C'est à mains levées et à l'unanimité que MM. Maillard et Calvo sont élus scrutateurs pour 2010 – 2011.

Scrutateurs suppléants :

Au nom du groupe Montreux Libre, M. Emmanuel Gétaz propose la candidature de Mme Claire-Lise Gudet en tant que scrutatrice suppléante.

Au nom du groupe PLR, M. le Président propose la candidature de M. Rolf Gosewinkel.

Il n'y a pas d'autres propositions.

C'est à mains levées et à l'unanimité que Mme Gudet et M. Gosewinkel sont élus respectivement scrutatrice et scrutateurs suppléants pour 2010 – 2011.

7.4 pour "l'année politique" 2010 – 2011 d'un huissier du Conseil

M. le Président attend les propositions.

Mme Irina Gote, au nom du groupe socialiste, propose la candidature de M. Jean-Michel Talon.

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Jean-Michel Talon est élu à l'unanimité, et à mains levées, huissier du Conseil pour 2010 - 2011

M. le Président félicite M. Talon pour son élection. Toutefois, il v rappelle l'article 16 de notre règlement qui stipule que l'huissier ne doit pas faire partie du conseil communal. Il prie donc M. Talon d'envoyer sa démission de notre conseil pour le 30 juin au plus tard au vu de son entrée en fonction au 1^{er} juillet.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

8.1. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Olivier Mark intitulée « Pour rétablir la sécurité à Montreux » (rapp. : M. Denis Golaz)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Michel Bongard rappelle qu'une motion semblable a été déposée dans plusieurs Conseils communaux de la région. Dans les mesures demandées, il en manque toute une série qui se rapportait à la prévention.

M. Bongard regrette qu'il ne soit pas fait mention de pistes pour diminuer la tentation du recours à la violence pour donner à tous des possibilités de trouver des raisons de vivre loin du vol et du vandalisme.

Quant à la portée de toutes mesures, il ne faut pas oublier que le crime existe depuis la nuit des temps. Aucun état policier n'est encore parvenu à l'enrayer. Et gangster est probablement l'un des plus vieux métiers du monde, on a tendance à l'oublier.

Notre attention doit dès lors porter sur l'intégration des délinquants dans la société. L'effort serait bien plus efficace que de les géo localiser, de les surveiller ou de les espionner.

Il faut absolument investir dans la prévention de manière toute aussi volontaire que dans la répression. L'effort est certes plus discret, moins tapageur, plus subtil.

M. Bongard et le groupe des Verts, pensent que l'animation jeunesse telle qu'elle est conduite dans la Commune de Montreux est un excellent élément.

Ces mesures pourraient être renforcées. D'autre part, ils pensent qu'une politique de prévention de l'alcool chez nos jeunes en mal de vivre pourrait aussi faire l'objet d'un questionnement élargi.

M. Christophe Privet précise que Montreux – Libre soutiendra la prise en considération de ce postulat. Cependant, en lisant les PV du Conseil intercommunal Sécurité Riviera, tout le monde peut se rendre compte de l'immense absentéisme que subit cette institution. Là il se permet de renvoyer cette problématique également aux membres de la Droite car c'est aussi là qu'il faut agir.

M. Ludwig Lemmenmeier rappelle qu'il avait envisagé, lors de notre dernière séance, d'associer à cette motion, une partie concernant le trafic de drogue. Pour des raisons d'agenda entre autres, il ne l'a pas fait craignant que ce sujet qui lui tient à cœur n'ait pas assez d'échos politiques.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins trois abstentions :

d'accepter la prise en considération de la motion de M. Olivier Mark intitulée « Pour rétablir la sécurité à Montreux ».

8.2. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Salvatore Giannone demandant d'améliorer la visibilité et les endroits sensibles sur notre Commune (rapp. : M. Denis Golaz)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins quelques abstentions :

De refuser la prise en considération du postulat de M. Salvatore Giannone demandant d'améliorer la visibilité et les endroits sensibles sur notre Commune.

8.3. relatif aux comptes 2009 de la CIEHL (commission intercommunale de gestion de la CIEHL) (03/2010) (rapp. : M. Denis Golaz)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins deux abstentions.

1. d'adopter les comptes 2009 de la Communauté intercommunale de gestion de la CIEHL.
2. de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2009.

8.4. sur la gestion de la Municipalité pour 2009 (05/2010) (rapp. : M. Yanick Hess)

M. le Président rappelle l'article 107 de notre règlement qui dit que les observations et les vœux au sujet desquels la discussion n'est pas demandée sont considérés comme admis par le conseil.

Dans le même ordre d'idée si le président de la commission n'intervient pas cela veut dire que la commission de gestion a accepté la réponse municipale.

M. le Président donne tout d'abord la parole à M. Yanick Hess, président de la commission de gestion.

Ce dernier invite toutes celles et ceux qui se posent des questions, notamment au sujet des affaires culturelles, de prendre le temps de lire cet imposant rapport. Ils y trouveront beaucoup de réponses.

M. le Président félicite la commission de gestion incorpore pour la qualité de ce rapport.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est ouverte concernant les vœux de la commission de gestions et réponses municipales.

Vœu No 1

M. Yanick Hess précise que la commission refuse la réponse municipale par 5 NON et 4 abstentions.

M. le Président rappelle que si la parole n'est pas demandée la réponse municipale est acceptée.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Pierre Buholzer précise que la question se pose d'accepter maintenant ce vœu alors que la Municipalité y répondra d'une manière définitive en 2010. C'est l'argumentaire principal de la commission de gestion.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil refuse la réponse municipale au vœu No 1 avec 3 abstentions.

Vœu No 2

M. Yanick Hess précise que la commission accepte la réponse municipale par 8 OUI et 2 abstentions.

La parole n'est pas demandée, la réponse municipale est donc admise.

Vœu No 3

M. Yanick Hess précise que la commission refuse la réponse municipale par 10 NON.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Pierre Buholzer explique que la commission de gestion n'entend pas initier une polémique aussi vaine que stérile. Elle n'accepte néanmoins pas la réponse de la Municipalité à son vœu No 3. Réponse qui tendrait à faire croire que la Cogest n'a pas fait correctement son travail.

M. Buholzer rappelle que la seule erreur de la Commission de gestion a été de ne pas demander une fois encore les documents qui lui auraient permis de faire correctement son travail. C'est en temps voulu qu'elle aurait voulu recevoir les réponses à ses demandes de la part de la Municipalité. La remarque, pour ne pas dire la critique municipale envers la cogest est dès lors très mal placée. C'est donc dans le respect de ses habitudes d'un travail de qualité que la commission de

gestion acceptera de faire des heures supplémentaires lorsqu'elles aura enfin reçu des réponses à ses demandes sur le sujet. Elle pourra ainsi reprendre dans le détail l'examen des procédures d'acquisition de matériel ou de licences intervenues tout au long de l'année 2009.

Cette réponse n'est donc pas acceptable en tant que tel et M. Buholzer propose au Conseil de la refuser.

La parole n'est plus demandée.

La réponse municipale au vœu No 3 est refusée à la majorité moins 3 abstentions.

La parole n'étant pas demandée pour les vœux Nos 4 à 10, les réponses municipales à ces derniers sont acceptées.

Vœu No 11

M. Yannick Hess précise que la commission de gestion accepte la réponse municipale par 5 OUI, 2 NON et 2 abstentions.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz s'étonne de constater à quel point la Municipalité joue sur les mots dans sa réponse lorsqu'elle dit vouloir préciser la séparation des pouvoirs entre la Commune, la collectivité et la société CCM SA qui est juridiquement indépendante. Il faut néanmoins rappeler que cette société appartient à la Commune à 100%. D'autre part, la Municipalité y est largement représentée. Dans l'ensemble, l'entier de l'exploitation et de l'activité de CCM SA est extrêmement dépendant de la Commune puisqu'on verse à la fois des subventions directes et indirectes en subventionnant les loyers pour les nombreuses manifestations culturelles qui s'y déroulent tout en ayant, en plus, largement participé à la création des réserves.

Le CCM SA est une forme d'annexe de la Commune et il est important de le rappeler.

M. Yanick Hess comprend les propos de M. Gétaz mais la Municipalité indique tout de même dans sa réponse qu'elle partage les remarques de la Cogest et qu'elle fera en sorte que ces informations relatives à la gestion et aux comptes soient dorénavant regroupées dans une brochure.

Dès lors, M. Hess ne voit pas pourquoi refuser la réponse municipale.

La parole n'est plus demandée.

La réponse municipale est acceptée à la majorité moins quelques abstentions.

La parole n'est pas demandée quant au vœu No 12, la réponse municipale est donc admise.

Vœu No 13

M. Yanick Hess précise que la commission refuse la réponse municipale par 8 NON et 1 abstention.

La discussion est ouverte.

M. Lionel Winkler précise que la commission de gestion pourrait être honorée d'une telle réponse de la Municipalité mais elle fait remarquer à cette dernière que la Cogest n'est pas composée que de juristes.

De fait, cette réponse est aussi compliquée et confuse que les comptes présentés à la commission de gestion quant à certains travaux liés à l'entretien du patrimoine.

En physique, le principe des vases communicants est facile à expliquer ce qui n'est manifestement pas le cas en comptabilité lorsque ce même principe est appliqué.

Non seulement la cogest prendra le temps d'étudier de manière particulièrement pointue cette interprétation présentée par la Municipalité, quitte à demander un avis de droit mais elle attend également de cette dernière une réponse vulgarisée qui permettra de mettre la commission de gestion, le Conseil communal, les services communaux à l'aise quant à l'utilisation de plusieurs sources financières pour terminer les travaux acceptés par le Conseil communal.

En attendant qu'une sereine clarté revienne sur le financement de certains travaux d'entretien du patrimoine, la commission de gestion refuse la réponse de la Municipalité telle que présentée.

M. Winkler propose au Conseil d'en faire de même.

M. Pierre Salvi, Syndic, peut comprendre que la réponse puisse paraître compliquée à saisir, il tient tout de même à observer qu'elle répond parfaitement à la question touchant des bases légales et réglementaires.

Ceci étant posé la Municipalité veillera à simplifier ou à vulgariser de prochaines informations. Il ne s'agit en aucun cas d'une interprétation mais bien de citations.

La parole n'est plus demandée.

La réponse municipale est refusée à la majorité moins quelques abstentions.

Vœu 14

M. Yanick Hess précise que la commission de gestion accepte la réponse municipale à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

M. Lionel Winkler précise que cette réponse a réjoui l'ensemble de la commission. Cela fait depuis 2006 que la commission de gestion a transmis un canevas pour la présentation des rapports d'exécution des différents préavis acceptés par le Conseil.

Un canevas qui devait permettre à la commission un bon suivi tant sur l'exécution des travaux dans le temps que sur le plan financier. Force a été de constaté que ce canevas n'a pas été compris par tous les services et que le suivi des préavis n'est aujourd'hui pas un travail aisé.

Chaque année, la commission de gestion a du faire part de son insatisfaction par rapport au travail de la Municipalité quand au manque de détails, de montants, à savoir globalement de clarté dans certains rapports d'exécution.

S'il paraît qu'en politique il s'agit d'être visionnaire, M. Winkler remarque également que la patience est de mise. C'est donc patiente que la commission de gestion prend acte avec satisfaction de la réponse de la Municipalité, en particulier de la sous-commission préavis qui se réjouit d'ores et déjà de travailler avec ce nouvel outil.

La commission de gestion ne manquera pas de renseigner le Conseil communal sur ces futures améliorations et lui propose d'accepter et de prendre acte de cette réponse municipale.

M. Pierre Salvi, Syndic, remercie la commission de gestion, par les propos de M. Winkler que la Municipalité apprécie. Il en profite pour dire qu'un certain nombre de réformes visant à l'obtention et à la production de tableaux de bord éclairants est en cours aujourd'hui et ceci grâce au service des finances qui a décidé de suivre les demandes de la Municipalité avec un certain maestro.

La réponse municipale est accepté à la majorité moins quelques abstentions.

La parole n'est plus demandée.

M. Yanick Hess, président de la commission de gestion, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins une abstention :

1. de prendre acte du présent rapport et de maintenir les vœux Nos 1, 3 et 13.
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2009.

8.5. relatif aux comptes communaux 2009 (09/2010) (rapp. : M. Grégoire Furrer)

M. le Président débutera par la discussion générale puis direction par direction pour finir avec le rapport de la Municipalité dans lequel figurent les propositions d'amortissement et d'attribution aux différentes réserves et capital.

Il rappelle l'article 122 de notre règlement qui demande de soumettre les amendements éventuels par écrit. La commission des finances nous propose 2 amendements mais il n'y a aucun texte précis les stipulant. M. le Président remercie donc M. Grégoire Furrer de lui soumettre un texte précis lors de la confirmation du dépôt de ces amendements.

La discussion générale est donc ouverte.

M. Jean-Bernard Kammer intervient concernant la déclaration de ses intérêts. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2009, il n'est plus caissier de la « Barque des enfants ».

La parole n'est plus demandée quant à la discussion générale.

La parole n'est pas demandée quant aux différents chapitres.

La discussion sur le rapport de la commission des finances et les amendements qui y sont proposés est ouverte.

M. Heinz Schoeneich intervient concernant le premier amendement.

L'objectif de cet amendement était de faire pour une fois un geste en faveur des contribuables, qui sont pour une très grande majorité très fidèles à notre commune.

Il ne s'agissait donc pas d'une modification du taux d'imposition, mais bien d'un crédit exceptionnel, comme le sont les amortissements extraordinaires de 18 préavis, concernant essentiellement de l'entretien de patrimoine.

On ne touchait ainsi pas du tout à la substance du fonctionnement de notre commune.

Cette rétrocession s'inspirait du fonctionnement de la perception de l'impôt, qui a passé il y a un certain nombre d'années du système pré-numérando au système post-numérando, soit la fixation définitive du montant sur la base du revenu effectif de l'année.

Par symétrie, cet amendement visait à ajuster l'impôt sur la base des dépenses effectives de l'année.

Avec une célérité à laquelle nous n'étions plus habitués, la Municipalité nous a transmis un avis de droit précisant que cet amendement, s'il était voté, serait invalide.

M. Schoeneich en prend acte et regrette que nous ne puissions pas faire immédiatement un geste exceptionnel en faveur des contribuables et il soutiendra ultérieurement d'autres dispositions en faveur des contribuables.

M. Daniel Manzini admet qu'il y a quand même une injustice sociale et quant à trouver une prestation qui pourrait effectivement récompenser le citoyen il faudrait éviter que cela profite au gros contribuable.

M. Emmanuel Gétaz constate que le gros problème posé par cet amendement est au plan juridique. S'il était considéré comme valide, il pourrait avoir pour conséquence que le Canton redéfinisse la classe effective d'impôt dans laquelle nous sommes.

Rétrocéder 10% des impôts, très concrètement, cela signifie que passer de 70 à 63 % d'impôt.

Toujours est-il que si Montreux se retrouvait dans une classe d'impôt inférieure, la grande mécanique de la péréquation financière entre les communes se mettrait en marche et aurait immédiatement pour conséquence d'augmenter largement les contributions à la facture sociale que la Commune devrait verser au Canton.

Donc ce qui serait une forme de cadeau exceptionnel à la population se retournerait très très vite contre cette même population car elle péjorerait très vite les finances de la Commune au niveau de la péréquation financière.

Tant que ces questions ne sont pas clairement définies, il est très dangereux de jouer avec cela.

On ne peut donc pas soutenir l'idée telle que présentée, par contre Montreux Libre pense à une forme de chèque service qui permettrait aux habitants de la Commune de bénéficier gratuitement de certaines prestations ou de prestations de partenaires liés à la Commune (institutions culturelles ou sportives).

M. Grégoire Furrer, Président de la commission des finances, précise que la commission des finances a pris note que cet amendement ne serait pas validé. La commission voulait donner un signe politique, considérant les excellents résultats financiers de la Commune, et faire un geste en faveur du contribuable.

M. Gregoire Furrer donne lecture de second amendement en deux points, tout en remerciant M. Alain Feissli, Municipal, ayant permis le libellé technique :

1)

- Débit du cmpte de bilan No 9282.001 « Fonds investissements futurs » CHF 10'000'000.00.
- Crédit du compte de fonctionnement No 230.4809 « prélèvement sur d'autres fonds de réserve et de renouvellement » CHF 10'000'000.00

2)

- Débit du compte de fonctionnement No 230.3808 « Excédent d'exploitation » CHF 10'000'000.00.
- Crédit du compte de bilan No 9290.000 « Capital » CHF 10'000'000.00.

La parole n'est pas demandée.

M. le Président soumet le premier amendement au vote.

Le Conseil refuse cet amendement par 29 NON, 26 OUI et 7 abstentions.

Le second amendement devient donc caduc.

La parole n'est plus demandée.

M. Grégoire Furrer, président de la commission des finances, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide avec quelques abstentions :

1. d'approuver les comptes communaux 2009 tels que présentés ;
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

M. Pierre Salvi, Syndic, tient à remercier, au nom de la Municipalité, le travail important fourni tant par la commission de gestion et que celle des finances. Il tenait à le faire ici, tant les relations entre les membres, la Municipalité ainsi que l'administration ont été excellentes, transparentes et exigeantes de part et d'autre.

8.6. relatif aux comptes 2009 du Fonds culturel Riviera (10/2010) (rapp. : M. Yves Cornaro)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz constate que cela fait un certain nombre d'années que le montant par habitant n'a pas changé. Il souhaite savoir si la commission se préoccupe de tenir compte de l'inflation.

M. Yves Cornaro répond par l'affirmative tout en relevant que la commission n'a pas de pouvoir décisionnel. Il est à chaque fois répondu que comme cela doit passer devant les dix Conseils communaux, l'un ou l'autre pourrait aussi demander de revoir ce montant à la baisse.

Il faut savoir que le fonds augmente vu que la population augmente dans le district.

M. Laurent Wehrli, Conseiller municipal, précise que Montreux a demandé par deux fois à pouvoir augmenter ce qui a été refusé par les autres Municipalités.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité :

d'approuver le rapport d'activité et les comptes 2009 du Fonds culturel Riviera.

8.7. relatif au nombre de membres du Conseil communal d'une part, de la Municipalité d'autre part, pour la législature 2011 – 2016 (11/2010) (rapp. : M. Emmanuel Gétaz)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc re-dépose l'amendement qu'il avait déposé en commission sous une forme plus modérée. Il est favorable à une diminution du nombre des conseillers à 80 mais suite au débat de la commission, il propose un amendement demandant une baisse à 90 conseillers pour la législature 2011 - 2016.

Comme le dit le rapport de la commission, une réduction à 90 conseillers serait assez indolore tout en allant dans le sens d'une diminution nécessaire en raison de la difficulté à recruter des candidats à l'intention du Conseil communal.

M. Yanick Hess ne peut qu'enjoindre le Conseil à accepter cet amendement.

M. Heinz Schoeneich précise qu'il avait proposé de passer à 33 conseillers. C'est dans le cadre de l'éventualité d'une fusion des dix communes de la Riviera. Ce futur Conseil aurait 100 membres et Montreux représenterait 33%.

Ce n'est pas possible aujourd'hui mais c'est une tendance vers laquelle on devra peut-être se diriger. Passer à 90 est donc un petit pas.

M. Grégoire Furrer a envie de soutenir cet amendement. Il faut aller dans le sens de l'histoire. Sur la Riviera il y a à peu près 600 conseillers communaux sur une population de 72'000 habitants. Si on prend Lausanne, 130'000 habitants et 100 conseillers communaux. Pour notre Commune, 90 conseillers communaux c'est bien assez et tous les partis ont des problèmes de recrutement.

M. Alexandre Staeger n'est pas favorable à cet amendement même s'il en comprend les raisons. Si l'on veut diminuer il faut le faire de façon plus drastique soit à 80 ou 70. Il relève également qu'à 90 les différents calculs de répartition ne sont pas faciles.

M. Emmanuel Gétaz s'exprime en tant que membre de la commission, Il a voté contre cette diminution pour différentes raisons. Tout d'abord, il pense que la Commune de Montreux est particulière avec une forte histoire de ses villages. Toute diminution dans le contexte actuel n'est pas favorable à la sensibilité de nos villages.

Par ailleurs, il y a toujours un certain nombre de conseillères et conseillers qui se découragent en cours de route. Par conséquent, en diminuant le nombre cela aura pour conséquence de charger toujours davantage les conseillères et conseillers communaux restant fidèles au poste. La charge est déjà lourde et l'effet sera totalement contre – productif.

M. Michel Zulauf partage l'avis de M. Gétaz. Il rajoute ensuite deux arguments : il est très important de permettre au plus grand nombre de citoyens de siéger au moins pendant une législature. Si l'on fait une comparaison entre Lausanne et Montreux, on pourrait aussi parler des communes qui ont dix fois moins de population que la nôtre et qui ont des conseils qui s'élèvent à 50 membres.

Il demande dès lors au Conseil d'en rester au statu quo.

M. Ludwig Lemmenmeier soutient l'amendement de M. Olivier Blanc car ce n'est pas la quantité mais la qualité qui importe. Il fait partie de ceux qui soutiennent la compétence et non la complaisance.

M. Jean-Marc Forclaz soutient l'amendement de M. Blanc car contrairement aux propos de M. Gétaz, si nous sommes objectifs, nous devons constater que les

villages sont très vraisemblablement sur représentés dans ce Conseil par rapport aux habitants du Centre ville ou de Clarens.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président soumet l'amendement de M. Blanc au vote.

L'amendement de M. Olivier Blanc est refusé à la majorité moins quelques voix contraires et abstentions.

La parole n'est plus demandée.

M. Emmanuel Gétaz, président de la commission donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide avec une voix contraire et deux abstentions :

1. de maintenir le nombre de membres du Conseil communal, pour la législature 2011 – 2016 ;
2. de maintenir à 7 le nombre de membres de la Municipalité, pour la législature 2011 – 2016.

8.8. relatif au cautionnement d'un emprunt hypothécaire de Fr. 800'000.- au maximum, effectué auprès de la BCV au profit de la société Montreux Noël Sàrl, en vue de la construction d'une halle de stockage et d'entretien à Bex (parcelle No 6558) (12/2010) (rapp. : M. Jean-Bernard Kammer)

Ce rapport n'a pu être mis dans l'enveloppe que vous avez reçue pour des questions de date et pour les mêmes raisons il est important que les conclusions soient votées aujourd'hui.

Comme nous le dis l'article 55 en son 2^{ème} alinéa si un rapport ne peut être joint à l'ordre du jour il doit être transmis au bureau et aux présidents de groupe au moins 48 heures à l'avance, ce qui a été fait.

M. le Président propose donc de passer à la discussion sur ce rapport à moins que quelqu'un n'en demande la lecture.

Tel n'est pas le cas.

Parole à la Municipalité.

M. Alain Feissli, Conseiller municipal, s'exprime de manière liminaire. Il s'agit parfois pour la Municipalité d'aller très vite dans le traitement de certains objets afin de permettre leur réalisation.

Tel a été le cas dans le cadre de ce préavis, étant entendu d'une part que le terrain trouvé par Montreux – Noël est aujourd'hui en vente et que dans le contexte de ce type de marché, le premier acheteur à signer, remporte l'affaire.

Il est également nécessaire de permettre à Montreux – Noël de pouvoir tenir les délais de construction et ce à fin de ne pas avoir à déménager deux fois en quelques mois avec les frais supplémentaires inhérents.

C'est ainsi, que d'entente avec la Municipalité, la solution du cautionnement a été retenue et le préavis déposé lors de notre dernière séance. Il s'agissait également pour la Municipalité de prévoir les garanties en contrepartie de la caution accordée, conformément au chiffre 4 du préavis qui prévoit notamment qu'en cas de non respect de ses engagements par Montreux – Noël, l'ensemble des biens-fonds concernés par la caution deviendrait propriété communale.

C'est donc en accord entre les parties sur ces points de principes que ce préavis a été déposé sous cette forme lors de la dernière séance du Conseil communal. En parallèle, la Municipalité s'est adjoint le conseil d'un notaire afin de préparer l'instrumentation de ces diverses dispositions.

Après de nombreuses démarches triangulaires entre le notaire mandaté, la BCV et la Municipalité, il s'est avéré, eu regard des exigences posées par la BCV sur ce type de contrat que la clause prévoyant un retour du bien-fonds en mains communales en cas d'activation de la caution ne pouvait être mise en œuvre avec suffisamment de sécurité pour la Commune.

En effet, en cas de défaillance de Montreux Noël, la caution serait bien activée par la banque et la Commune tenue d'honorer ses engagements et de payer mais elle ne bénéficierait pas en contrepartie d'une position de créancier prioritaire sur la valeur du bien-fonds concerné par la caution.

Cette situation de faits qui n'est connue avec certitude que depuis le 16 juin 2010 n'est malheureusement pas acceptable. La procédure ordinaire aurait donc dû conduire la Municipalité à retirer son préavis conformément à l'art. 81 RCcom et à déposer un nouveau préavis par voie d'urgence pour la prochaine séance du Conseil.

Toutefois, considérant d'une part que ce mode de faire pénaliserait gravement, voire mettrait en péril la réalisation du projet de Montreux – Noël, notamment en regard du report de la décision de financement de plus de deux mois, et d'autre part que la commission de notre Conseil chargée de l'étude de ce préavis a admis à l'unanimité l'opportunité et la pertinence de soutenir cette réalisation, sous réserve que le risque pour la Commune soit appréhendé et maîtrisé.

La Municipalité propose dès lors au Conseil de convertir la caution projetée en un prêt hypothécaire directement accordé par la Commune à Montreux – Noël. Cet amendement aux conclusions sera formellement déposé par M. Kammer, président de la commission.

Bien que la procédure soit inhabituelle, ce que convient volontiers la Municipalité, M. Feissli invite le Conseil à suivre cette proposition en ce sens qu'elle est la seule possible sur la forme, permettant de répondre tant aux attentes de financement de Montreux – Noël qu'à celles de la Commune pour ce qui a trait aux garanties.

La discussion est ouverte sur les amendements proposés par la commission.

M. Jean-Bernard Kammer en donne lecture :

Point 1 des conclusions à remplacer par : « d'accepter l'octroi, à la société Montreux Noël Sàrl, d'un prêt hypothécaire de Fr. 800'000.— au maximum, au taux du

marché, en vue de la construction d'une halle de stockage et d'entretien à Bex (parcelle No 6'558) :

M. Olivier Blanc demande pourquoi la Municipalité a-t-elle retenu le prix du marché alors que, sauf erreur, dans le préavis on parle d'un emprunt à la BCV de 2,1%. Il semble que si l'on avait voulu faire une opération entièrement équivalente, on aurait dû fixer le même taux ce qui aurait été plus clair pour le Conseil.

M, Alain Feissli, Conseiller municipal, répond qu'il s'agit simplement d'une disposition tout à fait claire de la loi sur les communes qui autorise le Conseil communal, dans le cadre de la politique de placement, à effectuer directement des prêts hypothécaires aux conditions de la BCV.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président soumet l'amendement au vote.

L'amendement est accepté à la majorité moins une abstention.

M. Jean-Bernard Kammer, président de la commission, donne lecture des conclusions telles qu'amendées :

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins une abstention :

1. d'accepter l'octroi, à la société Montreux Noël Sàrl, d'un prêt hypothécaire de Fr. 800'000.— au maximum, au taux du marché, en vue de la construction d'une halle de stockage et d'entretien à Bex (parcelle No 6'558) ;
2. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

M. Yves Cornaro, président de Montreux Noël remercie Conseil communal et Municipalité d'avoir compris cette opportunité. Au nom de tout son comité : Grand Merci pour un tel soutien.

9. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

9.1. Préavis de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit de Fr. 450'000 pour l'étude d'un projet de quartier modèle sur le site des « Grands Prés » à Baugy (14/2010)

La discussion est ouverte.

M. Nicolas Gudet remarque que le projet primé est intéressant et il mérite sans aucun doute d'être développé. Toutefois, le groupe PLR n'a pas trouvé dans le corps du préavis les réponses aux nombreuses questions qu'il se pose au sujet du processus de planification dans lequel la Municipalité propose d'engager la Commune.

M. Gudet espère que le travail de la commission permettra d'y répondre.

Il faut rappeler que le concours d'idées EUROPAN ne lie pas obligatoirement la Commune aux lauréats. On peut s'étonner dès lors que la Municipalité propose dès lors une collaboration exclusive avec les auteurs du projet lauréats.

Le groupe PLR espère que la Municipalité pourra renseigner la commission sur la manière dont s'applique la loi sur les marchés publics dans un cas comme celui-ci car le seuil limite pour les marchés de service est dépassé.

Si la régularité d'un tel marché est avérée, les membres du PLR estiment cohérent sur le principe que les lauréats puissent poursuivre le développement de leur concept mais ils ne partagent pas l'idée d'une collaboration exclusive.

A ce stade de la réflexion, ils estiment nécessaire de mener des démarches pour concrétiser l'idée de partenariat avec d'autres acteurs pour développer ce projet. Comme la Municipalité l'avait d'ailleurs envisagé.

Etre partenaires c'est participer à la maturation d'un projet dès sa genèse. Investisseurs privés, coopératives d'habitation, des pistes avaient été évoquées lors du débat sur la motion Zulauf qui était à l'origine de la réflexion sur ce terrain.

Pourquoi ne pas prendre des contacts dès maintenant ? Les membres PLR redoutent que le développement en vase clos du projet ne le verrouille dans une approche avant tout formelle et risque d'en altérer l'intérêt économique et le contenu social.

La Municipalité nous rappelle l'acuité de la pénurie du logement sur la Commune et dans la région. Il est temps qu'elle en recadre les objectifs, en réaffirme le contenu, le cahier des charges et en fixe le cadre économique. Un plan financier, même sommaire, devrait être présenté dès maintenant.

Une analyse superficielle du projet laisse penser que la densité du projet lauréat est relativement faible ou modeste. Il faut se rappeler les objectifs initiaux de la motion de M. Zulauf demandant avant tout des logements à des prix abordables. Le sol est rare et cher à Montreux, ne le gaspillons pas même si c'est un bien commun et respectons les objectifs d'aménagements cantonaux et fédéraux qui préconisent la densification dans les zones proches des transports publics comme c'est le cas ici.

Le concept ouvert du projet retenu est tout à fait compatible avec une densité plus élevée. Le projet se veut novateur, évitons qu'il ne devienne un ghetto de prestige. La motion Zulauf a été prise en considération voilà bientôt deux ans et on peut dire qu'elle a obtenu une suite assez zélée en comparaison avec d'autres objets moins compliqués qui ont été déposés devant ce Conseil.

Il faut déplorer qu'alors que le nouveau PGA prévoit plusieurs options d'affectation, qu'il faille à nouveau envisager une procédure d'affectation particulière pour ce projet, ce qui signifie délais supplémentaires.

Les membres du groupe PLR enjoignent la Municipalité à tout faire ce qui est en son pouvoir pour éviter cet écueil supplémentaire. Une courte majorité rose – verte de ce Conseil a bloqué récemment et pour longtemps, un projet locatif privé à Clarens qui aurait été bienvenu sur le marché en ces temps de pénurie.

Qu'une volonté politique forte fasse cette fois que la réalisation ne soit pas reportée aux calendes grecques.

M. Pierre Salvi, Syndic, précise à M. Gudet qu'il est évident qu'il trouvera réponse à ses questions quant à l'essentiel. S'il comprend une certaine forme d'impatience, il est aussi obligé de dire qu'il y a toute une série d'étapes dans ce processus. Certaines réponses ne peuvent trouver matière qu'une fois certaines étapes franchies. Ces questions seront développées dans le cadre des travaux de la commission.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. Patrick Aubort

Membres : MM. Christian Bécherraz, Michel Bongard, Emmanuel Gétaz, André Groux, Nicolas Gudet, Ahmad Jahangiri, Franco Meichtry et Lionel Winkler

9.2. Préavis de la Municipalité au Conseil communal relatif à l'achat à MM. Christian Constantin et Stefan Imboden, pour un montant de CHF 1'600'000.00 au maximum, de 47 places de parc en ouvrage, sises à l'avenue Belmont, sur le niveau supérieur de la parcelle No 374, actuellement louées par l'Hôpital Riviera (15/2010)

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence des Verts : M. Yves Laurent Kundert

Membres : MM. Francis Brulhart, Michel Granato, Jean-Bernard Kammer, Daniel Manzini, Franco Meichtry, Christophe Privet, Rudolf Thomann et Bernard Tschopp

9.3. Préavis de la Municipalité au Conseil communal sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 505'000.00 pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement des chemins et ruelles de Planchamp-Dessous, la mise en séparatif, le renouvellement de l'éclairage public et le réaménagement de la place de jeux pour enfants (16/2010)

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc précise que l'on ne peut que saluer l'idée de prendre des mesures propres à accroître l'aspect esthétique de nos villages. Cependant, la rénovation proposée le laisse quelque peu sur sa faim. Il serait souhaitable lorsque l'on envisage de tels travaux d'adopter une démarche plus globale. On aurait pu imaginer, par exemple, d'aménager l'ensemble du village de Planchamp-Dessous dès l'entrée à partir des Colondalles en zone de rencontre. Ce faisant on dissuaderait également le trafic de transit qui pose un problème non résolu dans le village situé en aval, à savoir Tavel.

Bref, la mesure proposée semble plaisante mais trop partielle.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence UDC : M. Franco Meichtry

Membres : Mme Jacqueline Pellet, MM. Olivier Blanc, Emmanuel Gétaz, Denis Golaz, Bernard Gret, Pierre-André Spahn, Dino Tarussio et Lionel Winkler

10. RAPPORTS DE LA MUNICIPALITÉ :

10.1. en réponse au postulat de M. Pierre Rochat intitulé : « La problématique des ravins de Saumont » (17/2010)

La discussion est ouverte.

M. Jean-Bernard Kammer fait circuler une photo de cette région datant des années cinquante.

La parole n'est plus demandée.

La commission suivante examinera ce rapport :

Présidence de Montreux Libre : M. Jean-Pierre Buholzer

Membres : MM : Patrick Aubort, Stéphan Ilke Barbey, Felice Calvo, Bernard Gret, José Jorge, Franco Meichtry, Marcel Riedo et Pierre Rochat

11. DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET DE DÉCISION ET DES MOTIONS ET POSTULATS SUIVANTS :

11.1. projet de décision de Mme Jocelyne Bouquet « Faire cesser tout amalgame entre l'information officielle du Conseil communal et Montreux Info-Ville »

Mme Jocelyne Bouquet donne lecture de ce projet de décision :

« Conformément à l'art. 3 de la LINFO (Loi sur l'Information entrée en vigueur le 01.09.03) le Conseil communal a l'obligation d'informer sur *« l'ordre du jour des séances, les préavis et les décisions. »*

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, le Conseil communal ne le fait pas. Force est donc de constater qu'il ne respecte pas la loi et qu'il lèse le citoyen.

Dans le dessein de mettre un terme à cette situation, je vous demande, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes et de les appliquer.

1. Le Conseil communal informe officiellement de l'ordre du jour de ses séances, des décisions qu'il prend et autres en utilisant ses vecteurs de communication officiels que sont le journal « Vivre à Montreux » et le site Internet du Conseil et pour les ordres du jour par d'éventuelles annonces dans Le Régional, journal local.
2. Le Conseil communal tient à jour son site Internet avec tous les documents officiels et approuvés du Conseil communal, notamment les PV. Il nomme un responsable des mises à jour auquel sont remis sous forme informatique les documents dès qu'ils sont approuvés, pour publication immédiate.

3. Montreux Info-Ville n'est pas l'organe d'information du Conseil communal et il n'existe aucune forme de collaboration entre le Conseil communal et cette publication.
4. Les citoyens, en particulier ceux qui n'ont pas accès à Internet, peuvent obtenir gratuitement copie des documents officiels du Conseil communal auprès du greffe.

Je vous demande, chers collègues, de voter cette décision. »

Ce projet de décision sera transmis à une commission lors de la prochaine séance.

11.2 du postulat de M. Jean-Pierre Buholzer « Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques »

M. Jean-Pierre Buholzer donne lecture de son postulat :

« Il y a quelques années, alors qu'on débattait de la place du vélo dans la ville, j'ai entendu un conseiller affirmer que Montreux n'est pas une « ville de vélo ». Je me suis dit qu'une nuance de jugement s'imposait grâce à l'option « électrique » pour la petite reine.

Le vélo fait partie de ce qu'on appelle la mobilité douce. Il est de plus en plus un acteur qui compte dans le paysage urbain. Les spécialistes estiment que les distances de 3 à 5 kilomètres à l'heure sont le plus souvent parcourues en voiture alors qu'elles pourraient l'être à vélo.

Au niveau fédéral, on conditionne le versement d'aides fédérales à la prise en compte de la mobilité douce.

Pour être dans le vent, on parle de « vaé », pour VAE : vélo à assistance électrique. Les bornes qui accueillent les vélos électriques ont une double fonction. Elles permettent de crocher ou de décrocher la vélo ainsi que de recharger ses batteries. Le permis de conduire n'est pas obligatoire tant que l'assistance au pédalage ne dépasse pas 25 km/h. Il en est de même du casque. Les coûts de ces vélos varient de 1'500.-- environ jusqu'à 5'000.-- . Un système de prêt de vélos communal peut justement inciter un simple pékin à recourir à ce moyen de déplacement. Cela présente un attrait touristique supplémentaire.

Notons encore que ces vélos représentent un agréable mode de déplacement, surtout à Montreux, à la topographie pentue, on évite de transpirer, on s'épargne les mauvaises odeurs, bref on se meut d'une manière fraîche et dispose.

De surcroît, l'agenda 21 promeut l'usage du vélo en ville !

Toujours d'après l'exemple fribourgeois, il suffit parfois de recourir à quelques mesures incitatives pour déclencher un intérêt marqué pour les vélos électriques.

Au niveau financier, on distingue le coût d'installation et le coût de fonctionnement d'une station. Le financement s'appuie sur la création de deux

stations, c'est-à-dire d'un tronçon. D'autres communes pourraient s'associer au réseau de Montreux en mettant en place une station.

D'une manière générale ou dans le Montreux actuel avec un centre-ville complètement congestionné, le vélo représente un moyen de transport idéal, silencieux, ne polluant pas, sans le problème de trouver un emplacement pour se garer !

Après l'association Lausanne Roule, celle d'Yverdon Roule, créons celle de Montreux Roule.

P.S : Je remercie la Direction de la Police de Fribourg qui m'a envoyé son rapport sur la circulation à l'adresse du Conseil communal de Fribourg, rapport dont je me suis inspiré. »

11.3 motion de M. Christophe Privet « Pour une plus juste indemnisation du travail des membres du Conseil communal de Montreux »

M. Christophe Privet donne lecture de sa motion :

« On a pu lire à plusieurs reprises ces derniers mois dans la presse que passablement de conseillers municipaux se déclarent surchargés par leurs activités. Dossiers de plus en plus techniques et complexes juridiquement,[^].

Mais qu'en est-il de nous, les Conseillers communaux ?

C'est le même souci, les préavis, motions, postulats qui nous sont soumis, demandent de plus en plus de temps et de recherche afin de réussir à en comprendre toutes les implications. Personnellement, j'en suis arrivé à y consacrer une journée complète par semaine depuis le début de l'année.

On a eu dernièrement un exemple patent avec le préavis sur l'harmonisation des registres qui a demandé pas moins de trois commissions. Ne parlons même pas du PGA, travail de titan.

Si rien n'est entrepris prochainement pour « revaloriser » notre fonction de Conseiller communal, il y a un fort risque que le désintérêt nous touche, s'accroisse et que les problèmes que nous connaissons au niveau du « recrutement » deviennent ingérables avec le temps.

Il devient nécessaire de se donner les moyens pour faire face à cette évolution technique, juridique et chronophage dans la compréhension des dossiers qui nous sont soumis. Il en va, j'en suis convaincu, de la survie de la fonction de « milicien ».

Pour ce faire, je propose plusieurs pistes, mais il est bien entendu que toutes les idées seront les bienvenues en commission. C'est une motion qui nous touche tous sans exception. Elle ne doit pas être l'apanage d'un seul conseiller ou parti politique !

Première suggestion ;

Afin d'apporter une aide technique et juridique à l'ensemble des conseillers communaux qui le désirent, j'imagine la création d'un poste (le temps de travail

reste à définir) d'assistant ou assistante aux conseillers communaux. Ce serait sur le même principe que les assistants parlementaires du Grand Conseil et des Conseillers nationaux. A la différence que le nôtre serait une personne « neutre » politiquement au service de tous. J'irai jusqu'à proposer que sa nomination soit entérinée au Conseil communal sur proposition du bureau élargi.

Ainsi, cet assistant pourra faire le relais entre les Conseillers communaux, le greffe et les différents services communaux et intercommunaux afin de nous aider à obtenir les informations pertinentes manquantes dans des délais plus réduits.

Il pourra aussi apporter des conseils neutres et avisés aux commissions sur des problèmes plus juridiques. Afin d'éviter que l'on se retrouve dans des situations difficiles au niveau du droit supérieur comme aujourd'hui avec la commission des finances.

Et enfin, il ou elle aura la responsabilité de la mise à jour du site web communal.

Certains diront, que ceci ressemble furieusement au rôle du secrétaire municipal, mais force est de constater que depuis que je suis dans ce Conseil, ce dernier ne m'a été d'aucune aide, au contraire !

Deuxième suggestion :

Les commissions se multiplient, le temps à y consacrer aussi... Les dossiers deviennent de plus en plus techniques, juridiques, nous l'avons vu plus haut et le savons. Il devient rare, qu'une commission dure moins d'une heure. La tendance actuelle est d'approcher les deux heures, voire les trois heures dans certains cas.

Je ne parle même pas du rôle de son président qui devra lui encore rédiger le rapport à son domicile. Sans parler que comme tout devient urgent, le temps consacré doit se faire sur une très courte période !

Parti de ce constat, je vous propose deux pistes afin de favoriser un « défraiement » correct du temps consacré en commission.

Soit on garde le principe des jetons de présence, en y augmentant la valeur de ces derniers, soit nous passons à un système plus équitable, en prenant comme base de calcul, un forfait « études » auquel j'ajouterais les heures de présence en commission.

Aussi, nous savons tous que pas grand monde parmi nous se presse au portillon pour prendre la présidence des commissions.

Rapport plus ou moins volumineux à écrire, à envoyer aux commissaires et enfin à finaliser et envoyer au greffe. A mon avis, l'aide de l'assistant aux conseillers communaux sera parfaite pour soulager une partie de ce travail. Dans le cas de la présidence lors des commissions, un meilleur « défraiement » devrait aussi être étudié.

Ces propositions seraient aussi valables pour les jetons de présence du Conseil communal bien entendu.

Troisième suggestion :

Un outil de travail performant et une communication interne et externe efficiente.

Selon une discussion que j'ai eue dernièrement avec notre Président du Conseil, ce dernier m'a fait savoir que quelques conseillers communaux n'avaient pas d'adresse email voire de connexion internet.

Il faut dire, qu'aujourd'hui internet apporte l'avantage de pouvoir très rapidement faire passer l'information à ses collègues.

Pourquoi ne pas mettre à disposition une boîte email à chaque Conseiller communal style : m...d...@conseil-montreux.ch. Grâce à ceci, nous sommes certains que les adresses emails seront maintenues correctement et nous limitons le risque d'emails envoyés dans le vide. De plus, une confidentialité des échanges sera assurée car l'ensemble se trouve sur le même serveur. Et enfin, ceci confirme le rôle de chacun, lorsque qu'il s'adresse à une administration.

Il va de soi, que pour une séparation des pouvoirs, il faudra envisager de continuer à travailler avec une société extérieure comme c'est le cas actuellement.

Enfin, il me semble tout à fait logique, que chaque conseiller reçoive une fois par année un montant forfaitaire pour sa connexion internet à domicile.

Et pour le côté écologique de ma motion, un des avantages c'est l'économie de papier dans certains cas !

A ce sujet aussi et promis, je m'arrête là.

Au mois de décembre 2009, je me suis battu afin que l'on augmente le montant annuel des subventions à CHF 300.— sur présentation d'un abonnement annuel aux transports publics. Grâce à vous, maintenant tous les citoyens Montreusiens en bénéficient. Je vous propose donc comme dernière piste, que les Conseillers communaux bénéficient à leur tour d'un billet de transport gratuit sur le réseau des transports publics de la Riviera lorsque ces derniers se rendent au Conseil communal, aux commissions ou aux invitations de l'administration communale, telles les inaugurations, par exemple.

Une dernière fois, ce sont des pistes et je vous invite à y apporter vos idées, c'est un aspect important pour la survie de notre rôle de Conseiller communal milicien au service des citoyens Montreusiens.

Je demande que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport. »

Cette motion sera transmise à une commission lors de notre prochaine séance.

11.4 postulat de M. Patrick Aubort « Chailly : axe de transit ou village agréable à vivre »

M. Grégoire Furrer donne lecture de ce postulat :

« Approché par des habitants de Chailly et plus particulièrement par la société des intérêts de « Chailly, Baugy, les Crêtes et environs », ceux-ci m'ont fait part de leur inquiétude par rapport au manque de vision urbaniste et paysagère concernant l'ensemble des projets qui s'apprêtent à remodeler le visage de leur région.

En effet, ce village pittoresque entouré de l'autoroute, de la route d'accès à Montreux, de la Zone industrielle, d'immeubles locatifs et d'installations sportives, conserve néanmoins une attractivité paysagère. Preuve en est la route gourmande, promenade gastro-viticole qui accueille chaque année plus de 2500 personnes à travers le village, les campagnes et les vignobles.

Les habitants de Chailly, ne sont pas opposés au développement du village et de ses alentours. Mais celui-ci doit être harmonieux afin de permettre aux habitants d'y vivre sereinement. Force est de constater que les projets successifs tels que l'usine Ginox, les ronds-points, le parking de desserte, les futurs terrains de football, le site des grands prés ont été étudiés individuellement, sans une vision urbanistique et paysagère globale.

Afin de palier à cette faiblesse et pour éviter que les générations futures soient obligées de corriger nos erreurs, comme c'est le cas dans certains quartier de notre commune actuellement, nous demandons à la municipalité d'élaborer un plan d'ensemble urbanistique et paysager.

Ce plan répondra à bon nombre de question, que même des conseillers communaux se sont posés lors de nos différentes séances. En voici une liste non exhaustive :

A la sortie de l'autoroute, l'implantation des ronds points a pour objectif de fluidifier le trafique. Est-il nécessaire de garder quatre voies ? Est-il nécessaire de garder le carrefour de Chailly dans sa configuration actuelle ? Au lieu de superposer les circulations, ne pourrait-on pas les simplifier afin de dégager des surfaces vertes qui contribueraient à mieux accueillir nos hôtes et lier les différentes entités ? Qu'en est-il de la mobilité douce ? Le nombre de passages sous voie est-il suffisant avec la construction du parking de desserte ou le futur aménagement des grands prés ? Quelles seront les mesures antibruit relatives à l'autoroute ?

Le parking de desserte est actuellement planifié sur un seul niveau. A-t-on sondé les habitants de Chailly afin de connaître leur intérêt à acheter ou louer des places permanentes ? A-t-on sondé les entreprises de la zone industrielle ? Les dimensions prévues sont-elles suffisantes pour la commune ? A-t-on pris en compte le développement important des infrastructures sportives et du pôle sportif régional qui va en découler ? Par rapport à quelle politique des transports, individuels, communs ou de mobilité douce ?

La zone industrielle est quasiment complète. Quelles sont les mesures paysagères qui ont été entreprises pour l'intégrer dans le paysage ? Pour la lier harmonieusement aux différentes entités que sont la baie de Clarens, la petite châtaigneraie, les différentes zones vertes sauvages, les bourgs de Baugy et

Planchamp-dessous ? Pour la lier aux futurs aménagements paysagers du parking et des infrastructures routières ?

Quelles sont les intentions de la municipalité concernant les infrastructures sportives ? Comment seront-elles intégrées dans un paysage relativement rural ? Quelle sera la politique des transports et de stationnement, surtout lors de manifestations ? Le parking de desserte a-t-il été pris en compte ?

Afin de faciliter l'élaboration du projet final des grands prés, ne serait-il pas opportun de l'intégrer dans cette réflexion globale, surtout qu'il est bordé pour une châtaigneraie protégée ?

Et enfin, le village lui-même, ne mériterait-il pas, lui aussi un réaménagement de ses ruelles, afin de lui redonner un certain caractère et surtout de la convivialité ? Le périmètre de l'école, ne mériterait-il pas aussi une réflexion afin de donner à ces 10'000 m² un aspect de parc ludique et de détente tout en gardant une possibilité d'extension des bâtiments ?

Afin de répondre à toutes ces interrogations, qui concernent directement 8 hectares et indirectement 50 hectares de notre commune, je suggère que ce postulat, demandant un plan d'ensemble urbanistique et paysager de la région de Chailly, soit transmis à une commission pour étude et rapport et vous remercie de votre attention. »

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

11.5 postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour augmenter le nombre d'appartements à loyer abordables, commençons par reconstruire "Les Iris" »

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son postulat :

« Comme en témoigne le nombre de régies immobilières actives à Montreux, le domaine de la construction se porte très bien dans notre ville.

Le Conseil communal a voté ces dernières années d'importants plans de quartiers, développés par des privés, qui prévoient parfois du logement subventionné pour maintenir une forme de mixité sociale.

Une partie de ces nouveaux logements sera proposée à la classe moyenne mais à un niveau de loyer que nous ne connaissons pas et sur lequel nous n'avons aucune influence possible.

Par ailleurs, les logements de luxe, qui deviennent hélas généralement des lits froids, se vendent à des prix historiquement hauts : jusqu'à 20'000.— le mètre carré.

Un rapport sur ces lits froids (pudiquement nommés « résidences secondaires ») a fait apparaître qu'ils représentent près de 20% de l'ensemble de la commune.

Cela signifie qu'un logement sur cinq n'est pas à disposition des gens cherchant à habiter à l'année à Montreux.

C'est énorme.

Dans le cadre du préavis sur le projet de quartier modèle des « Grands Prés » à Baugy, la Municipalité relève à quel point la demande de logement reste forte, justifiant le développement de ce futur quartier.

Il est notamment rappelé que le taux de vacance des logements dans le canton s'élève à 0.4%, ce qui est historiquement bas.

Tout est en place pour que les loyers de référence à Montreux continuent à augmenter, surtout pour les nouveaux logements.

Dans le même temps, les comptes 2009 laissent apparaître la fortune financière immense de notre commune, mais aussi le faible rendement de nos millions, placés à juste titre de manière prudente sur les marchés financiers.

Par ce postulat, je souhaite demander à la Municipalité d'étudier comment devenir plus active dans la problématique du logement, en envisageant le développement de quelques projets d'habitation, en complément des projets financés par des privés.

Ces logements propriété de la commune pourraient en effet assurer un rendement financier raisonnable pour une partie de la fortune communale, tout en offrant des loyers de milieu de gamme pour la classe moyenne, laquelle a de plus en plus de problèmes à se loger à Montreux.

Ainsi, la reconstruction du bâtiment des Iris que le Conseil communal avait décidé de faire démolir en début de législature, devrait être étudiée en vue de créer des logements.

A l'époque, Montreux Libre avait combattu sans succès cette démolition, dénonçant le fait que l'on puisse supprimer un bâtiment sans avoir de projet de reconstruction.

Probablement que d'autres projets pourraient être étudiés sur la commune. On peut difficilement imaginer qu'elle devienne un acteur principal dans le domaine de l'immobilier.

Mais il n'est pas illusoire de penser qu'elle puisse ainsi exercer une certaine pression pour le maintien de loyers raisonnables, tout en utilisant une partie de son immense fortune pour une forme de placement stable, à rendement sûr.

Une telle action aurait par ailleurs l'avantage de donner du travail aux entreprises de la région. Elle permettrait aussi des projets architecturaux qui pourraient être de qualité, ce qui redorerait un peu l'image de cette commune décriée par sa propre population pour son manque de sensibilité au maintien de son patrimoine architectural.

Pour avoir une vision d'ensemble, il serait nécessaire que la Municipalité fasse l'inventaire des projets de construction de logement que la commune pourrait développer elle-même.

Elle pourrait présenter au Conseil communal un tableau listant les immeubles qui peuvent être rénovés ou construits, avec une estimation des délais de mise en œuvre et des montants d'investissements à réaliser.

Je demande que ce postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport. »

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Gfeller précise que le parti socialiste est aussi très préoccupé par les problèmes de logement dans notre commune. Il accueille donc ce postulat d'un très bon œil et se réjouit d'en étudier toutes les pistes. Il y a urgence !

11.6 postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour que nos géants culturels n'aient plus des pieds d'argile, renforçons leur fonds propres. »

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son postulat :

« Un rapport de la Municipalité nous a permis, il y a quelques mois, de constater que nos institutions culturelles avaient des pieds d'argile. Le préavis pour la subvention du Festival du Rire, voté dernièrement, a permis de constater que ce moteur de l'activité culturelle et touristique de la ville n'avait plus un seul franc de fonds propres. Des informations récurrentes sur la situation du Festival de Jazz indiquent qu'il en est, dans les faits, de même pour le bateau amiral de nos festivals.

Dans le même temps, les rapports d'activités du 2M2C démontrent que les congrès sont de moins en moins nombreux à Montreux et leur impact sur l'hôtellerie est en baisse constante. Des informations de première main m'ont permis de réaliser par ailleurs que la soi-disant alliance stratégique entre Beaulieu et le 2M2C est désormais un vœu pieux. Beaulieu est passé en mains d'une entreprise bâloise de gestion de congrès, pour qui le 2M2C est surtout une concurrence potentielle à affaiblir.

Plus on analyse l'évolution de ces quinze dernières années, plus on constate que le « Centre des Congrès », rebaptisé Montreux Music & Convention Center, est effectivement de plus en plus un lieu de culture et d'événements et de moins en moins un lieu d'accueil de congrès et qu'il en est de même, de manière générale, pour l'économie de notre ville.

Qu'advierait-il si nos institutions culturelles devaient faire face à de graves problèmes financiers ou réduire leur voilure, ou même s'arrêter ? Que ferions-nous du Centre de Congrès notamment ?

Il paraît plus constructif d'analyser plutôt comment s'assurer que nos institutions culturelles puissent continuer à exister et même à se développer. Et pour cela, je propose que la Municipalité étudie la manière de participer au renforcement des fonds propres des institutions culturelles constituées en fondation (ce qui représente la plupart d'entre elles).

Quelques lignes directrices :

Premièrement, un renforcement des fonds propres devrait être suffisant pour couvrir le risque des entreprises actives dans le domaine culturel, généralement estimé à 5 ou 10% environ du chiffre d'affaire.

Deuxièmement, la commune devrait conditionner sa participation à l'apport, par des privés, d'un pourcentage complémentaire au soutien communal.

Une proportion de 2/3 de fonds public pour 1/3 de fonds privés, par exemple, serait de nature à inciter les partenaires des institutions culturelles, ou d'autres institutions telles que la Loterie, à soutenir ce renforcement des fonds propres.

En effet, les partenaires de manifestations sont intéressés à ce que les institutions qu'ils soutiennent aient une stabilité dans le temps avec les moyens de se développer ou d'évoluer avec leur temps.

Troisièmement, les apports de la commune devraient être conditionnés à quelques clauses, notamment l'obligation d'adapter le capital légal des fondations à hauteur de l'apport public, ou encore prévoir certaines dispositions en cas de revente de l'institution culturelle à un privé (un cas qui a été évoqué au moins une fois sérieusement pour une grande institution montreuusienne).

En participant au renforcement des fonds propres des institutions culturelles de Montreux, la commune ne les rendrait pas plus dépendantes des pouvoirs publics, mais bien au contraire plus responsables, plus autonomes, plus réactives et plus compétitives.

Par exemple, elle leur permettrait d'emprunter ou de faire des achats à terme de devises à de meilleures conditions.

Elle leur donnerait la capacité à réagir plus vite à des opportunités favorables, comme pour toutes les entreprises ayant des moyens financiers à disposition dans un environnement très compétitif.

Contribuer au renforcement des fonds propres des institutions culturelles de Montreux serait un geste fort pour leur avenir et leur donnerait les moyens de mieux préparer leur futur. Mais pour la commune, ce serait aussi le moyen de renforcer l'activité culture et événementielle à Montreux et prendre ainsi une option stratégique pour l'avenir de notre économie locale.

Je demande que ce postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport. »

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

12. RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

12.1. à l'interpellation de M. Patrick Aubort concernant la possibilité d'achat du château du Châtelard

La parole n'est pas demandée.

12.2. aux interventions de Mme Bouquet et de M. Manzini concernant la Caisse de retraite des VMCV

La parole n'est pas demandée.

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La parole est à qui veut la prendre.

Mme Bouquet constate que plus de 7 mois se sont écoulés depuis ses simples questions, et plus de deux mois depuis son rappel, elle ne sait plus ce qu'elle peut supposer pour l'expliquer. Dans son rappel, elle a émis l'hypothèse que la Municipalité les avait perdues.

Maintenant Mme Bouquet est perplexe, mais ose espérer que la longue pause estivale permettra à la Municipalité de trouver les 2 chiffres demandés ainsi que la destination du bâtiment.

Rappel des questions du 11 novembre 2009 :

« Lors de sa séance du 7 mars 2007, le Conseil communal acceptait le Préavis 02/2007 sur l'achat à M. Marcel Christinat, pour le prix de Fr.1'250'000.- de la parcelle No 973, sise à la rue de Jaman 8, à Clarens.

Parue dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud, j'ai vu la mise à l'enquête de la démolition du bâtiment situé sur cette parcelle.

Mes questions :

1. En plus du prix d'achat en quoi et à combien se montent tous les frais inhérents à cette parcelle de la date d'achat à ce jour?
2. A combien sont budgétés les frais de démolition de cet immeuble?
3. La Municipalité peut-elle déjà renseigner le Conseil sur l'usage qu'elle entend faire de cette parcelle après la démolition de l'immeuble?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses écrites qu'elle voudra bien apporter à mes questions. »

Mme Karine Chevallier déclare :

« Comment prendre congé de ce plénum ? Voilà une question que je me pose depuis maintenant un certain temps.

En effet, comme certains d'entre vous le savent, la Municipalité de Montreux est devenue depuis le 1er mars dernier mon nouvel employeur. Arrivée aujourd'hui à l'échéance de la période d'essai, il est maintenant temps pour moi de respecter les termes de mon engagement et de vous adresser ma lettre de démission pour le 30 juin 2010.

Entrée au Conseil communal il y a maintenant près de 15 ans, cette assemblée m'a permis de grandir et ce, à plus d'un titre.

Souvent, le jeu politique et ses acteurs sont considérés comme incompréhensibles, incohérents et inaccessibles. Pour moi ces éléments auront

été mes compagnons de route et parfois aussi, il faut bien l'avouer, mes crève-cœur.

Mais finalement n'est-ce pas cela le jeu politique ? Cette question fait partie de certaines autres qui me taraudent l'esprit encore aujourd'hui.

En effet, après toutes ces années à avoir arpenté ces travées, je me fais parfois penser à Sherlock Holmes. Pourquoi donc me direz-vous ?

Et bien, lorsque je fais une petite remontée désordonnée dans le temps, je me pose encore les questions suivantes :

- Pourquoi le PGA n'a-t-il pas permis la démolition de tous les bâtiments de plus d'un étage ?
- Où sont passés les ouvriers dévolus à la construction du tunnel de la Grand'Rue ?
- Quels sont les conseils de gestion économique éclairés que l'Oncle Sam a donnés à nos six neveux Picsou ?
- Pourquoi mon bordereau d'impôt n'a-t-il pas vu son montant diminuer ?
- Quels sont ces fans de culture, de sport et de manifestations diverses qui empêchent mon sommeil d'être celui du juste ?
- Où est situé géographiquement l'Hôtel de Ville de Montreux (à M. Gétaz) ?
- Qui a donc volé les clés de potelets amovibles dissimulés dans notre commune ?
- Combien de litres de béton a-t-on dû utiliser pour construire l'abribus de la Place du Marché ?
- Comment le 2M2C a-t-il réalisé l'exploit de ne pas s'effondrer ?
- Pourquoi la ville de Montreux me fait-elle parfois penser à un gruyère en refaçonnage permanent ?
- Pourquoi le groupe UDC est-il assis à droite de cet hémicycle ?
- Comment mange donc M. Buholzer le matin, respectivement, de quoi se nourrit l'ensemble du groupe Montreux Libre ?
- Pourquoi Mme Pellet siège-t-elle avec les socialistes ?
- Qui dira un jour à M. Gfeller qu'il n'est pas en cours et que très très souvent le PLR peut avoir raison ?
- Comment en est-on arrivés, lors du dernier Conseil, à apprendre que MM. Rochat et Zulauf sont d'accord l'un avec l'autre ?
- Comment le lobby du groupe des Verts a-t-il pu convaincre notre Président du bien-fondé de l'écologie à tel point que nous voilà réunis en ce lieu aujourd'hui ?
- Et enfin, comment mon groupe a-t-il pu me supporter aussi longtemps ?

Hélas, je vous l'ai dit, je ne suis pas Sherlock Holmes et faute d'avoir trouvé les réponses à mes questions en votre sein, je continuerai donc à les chercher au sein de l'administration.

Je me réjouis dès lors de vous y retrouver à l'occasion de certaines commissions et pourquoi pas, tel Watson, m'apporterez-vous les réponses que je cherche si désespérément.

Dans tous les cas, je souhaite à cette assemblée, je vous souhaite une suite des débats aussi constructive que possible pour le bien-être, bien sûr, des citoyennes et des citoyens de notre commune.

Pour ma part, j'espère avoir aussi modestement réussi à y contribuer et vous adresse à toutes et à tous, ainsi qu'au secrétariat de notre Conseil et à notre huissier, mes chaleureux remerciements pour tous ces moments et ces années partagés.

Et comme dirait Sherlock : « Elémentaire, mon cher Watson ! » Je vous remercie de votre attention.

Chaleureux applaudissements de l'assemblée.

M. le Président remercie Karine pour toutes les années passées à défendre ses valeurs et celles de notre Commune.

La parole n'étant plus demandée et avant de clore ce conseil, M. le Président demande encore un petit moment d'attention et s'exprime en ces termes :

« Comme vous le savez tous Jacques Pittet a décidé de mettre un terme à sa carrière de huissier de notre conseil. Imaginez... il a fonctionné plus de 11 ans comme huissier suppléant et 15 ans comme huissier, c'est un peu la mémoire vivante de notre conseil, il a connu des générations de conseillères et conseillers communaux, 3 syndicats et des dizaines de municipaux. Il a participé à tellement de votations qu'il ne s'en souvient sans doute pas, bref, il a été un élément indispensable de notre conseil et une personne de toute confiance sur qui, mes prédécesseurs et moi-même, avons pu compter sans défaut. C'est une personnalité de notre conseil qui nous quitte aujourd'hui et nous tous pouvons le remercier du fond du cœur pour tout ce qu'il a fait pour notre commune. Jacky, sans bien sûr mettre en doute la qualité de ton successeur, tu va nous manquer aussi bien au conseil que lors des votations mais aussi pour les « after » conseil car je me souviens de fin de soirée fort sympathique. Merci Jacky pour tout ce que tu nous as donné et, au nom de nous tous, conseillères et conseillers communaux, permets-moi de t'offrir ce modeste présent en souvenir de tes nombreuses années à nos côtés... Jacky je te souhaite une belle retraite, enrichissante et qui t'apporte tout ce qui pourra te faire plaisir ainsi qu'une excellente santé !

Avant de clore la séance et de passer à l'apéritif puis au repas auxquels toutes les personnes présentes sont cordialement invitées, et sans faire de doublon avec les discours tant attendus qui auront lieu tout à l'heure entre le plat principal et le fromage, permettez-moi de vous remercier, vous mes collègues conseillères

et conseillers communaux pour tout le travail que vous avez fourni tout au long de l'année pour le bien de notre commune.

Engagement par votre présence aux conseils et pour votre travail en commission.

Je remercie également la municipalité pour son travail dont nous ne voyons que l'aboutissement au conseil.

Mes remerciements vont également à mon bureau, les huissiers et mes secrétaires, j'ai eu la chance de fonctionner avec 3 secrétaires différentes qui m'ont, toutes, prouvé leurs immenses qualités. Que vous tous soyez remerciés pour votre travail.

Et, pour finir, comme vous avez pu le constater, ce conseil sort des sentiers battus. Je l'ai souhaité ainsi afin de passer un moment convivial, tous ensemble, moment qui nous permettra également de mieux connaître nos collègues rentrés au conseil en cours de législature.

L'organisation de ce moment de partage n'a pas été de tout repos et j'aimerais remercier les personnes sans qui rien n'aurait été possible, à savoir, Marcel Lacroix, Jean-Philippe Leumann et Yvan Mercanton ! Cette équipe de choc vous a concocté un menu utilisant les produits de nos terroirs les plus proches et également de nos alpages, j'espère que vos papilles apprécieront ce bon repas.

Merci mes amis pour votre travail et votre engagement.

Comme déjà dit nous aurons le plaisir d'entendre les présidents de groupe lors du repas, je ne vais donc pas prolonger, je clos donc cette séance et vous souhaite un bon apéro et un bon appétit. »

La séance est levée à 11h30 et le soleil pointe...

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

La secrétaire :

Pierre-André SPAHN

Françoise JORDAN